

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 14 Mars 2019

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES.....	3
IV – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE.....	4
V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS.....	4
VI – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2019.....	5
VII – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.....	7
VIII – MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2020.....	7
IX – CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA COMMUNE PAR LES CONSORTS BOMPAIRE.....	8
X – CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE DE CINQ PARCELLES DE TERRAIN À LA COMMUNE PAR LA SCI PIERRE.....	8
QUESTIONS DIVERSES.....	9

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 14 Mars 2019 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-Christine - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean – THIBONNIER Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : BERNARD Philippe (Procuration à BENEZET Jean-Charles) - COULET Suzanne (Procuration à ROUX Philippe) - GOGUILLON Nathalie (Procuration à ROUX Marie-Christine) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre) - TECCO Bernard (Procuration à BENKEMOUN David).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 22 Janvier 2019

Aucune observation n'étant émise, le compte rendu de la séance du 22 Janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2019-001	Choix de l'entreprise EURL Contrôle Incendie pour la vérification et la maintenance des équipements communaux de sécurité incendie et de secours	Montant de 878 € HT pour les vérifications annuelles (soit 1.053,60 € TTC), de 447,70 € HT pour les prestations hors visites annuelles (537,24 € TTC), et 330,00 € HT pour la formation (396 € TTC). Durée du marché : 1 an reconductible 2 fois (3 ans maximum).

Monsieur le Maire commente la décision DEC2019-002 et indique que trois sociétés ont déposé leur candidature suite à la consultation qui avait été lancée en date du 22/11/2018. Le marché est du même type que celui qui avait été conclu précédemment, d'une durée de 1 an reconductible 2 fois.

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil.

1. Commission Aménagement de la Ville et Environnement du 31 janvier 2019 – Cf. Annexe – Doc N°1

Monsieur le Maire expose que le compte rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. L'Ordre du Jour de la Commission était consacré au contenu de la modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

2. Commission Aménagement de la Ville et Environnement du 26 février 2019 – Cf. Annexe – Doc N°2

Monsieur le Maire indique que le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

3. Commission des Finances du 06 mars 2019

Monsieur le Maire indique que le seul point à l'Ordre du Jour de la commission était consacré au DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) qui sera traité au point N°VI.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait part des réunions qui se sont déroulés à l'Agglo :

- ✓ Le Conseil Communautaire du 21/02/2019, où il a été question essentiellement du DOB et de la présentation du rapport sur la situation du développement durable.
- ✓ Le Bureau Communautaire du 21/02/2019,
- ✓ Le Comité des Maires du 12/02/2019 : Monsieur le Maire liste les points qui ont été abordés à partir d'un power-point présenté au vidéoprojecteur :
 - Extensions de l'assainissement,
 - Compétence "Pluvial urbain",
 - Extensions des réseaux humides : AEP, EU, EP,
 - Perspectives de travail en cours avec l'Agence d'Urbanisme,

- Points divers : préparation du transfert de l'eau potable (hors communes en DSP),
- Co-Voiturage,
- Partie citoyenne de l'espace premium,
- Déploiement des broyeurs de végétaux (au nombre de 3),

IV – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

Monsieur le Maire expose qu'un dossier a été préparé par la commune dans le cadre d'une demande de subvention pour 2019, auprès des services en charges de la Politique de la Ville d'Alès Agglo. Ce dossier concerne l'action "Vacances citoyennes" dont le coût prévisionnel est de 4 500 €. Celui-ci pourrait bénéficier d'une subvention de 1 000 €. (Cf. **Annexe – Doc N°3**)

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE de réaliser lesdits projets et d'inscrire au niveau du budget communal de l'exercice 2019 le montant de la dépense correspondante,**
- ✓ **SOLLICITE auprès des services d'Alès Agglomération l'aide financière maximale pouvant être obtenue dans le cadre du nouveau Contrat de Ville.**

V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle que le montant total de l'enveloppe allouée à la commune par la communauté d'Alès Agglomération au titre des Fonds de Concours défini dans le cadre du Pacte Financier de 2017 est de 241 161 €. Cette enveloppe a été entamée par les projets suivants :

1. Aménagement de la cour de l'école Joliot Curie maternelle : 42 568,00 € (délibération du 19/09/2017),
2. Réfection des toitures de certains bâtiments communaux : 118 457,20 € (délibération du 07/03/2018 révisant à la hausse le montant prévu initialement par celle du 19/09/2017.

En conséquence, la commune peut donc encore utiliser un solde de 80 135,80 €.

Il est proposé d'affecter une partie du solde de cette enveloppe, soit 65 081 €, à la réalisation de trottoirs au niveau de l'Ancien chemin de Sommières sur le tronçon Valès-Cavalas. Cette aide viendra ainsi compléter celle demandée auprès de l'État en matière de subvention d'investissement.

Le plan de financement de cette opération, présenté au vidéoprojecteur, est constitué de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de réalisation des trottoirs (Réseau pluvial, voirie et signalisation)	70 155,00 €	Subvention d'investissement de l'État au titre de l'année 2019	32 271,30 €
Honoraires, ingénierie en matière de voirie	10 523,25 €	Fonds de concours Alès Agglomération	65 081,00 €

Participation communale au SMEG pour Mise en sécurité du cheminement piéton le long de l'Ancien chemin de Sommières (Enfouissement du réseau basse tension - Cavalas)	31 777,45 €	Commune Autofinancement)	65 082,09 €
Participation communale au SMEG pour Mise en sécurité du cheminement piéton le long de l'Ancien chemin de Sommières (Enfouissement du réseau Télécom)	18 498,49 €		
Participation communale au SMEG pour Mise en sécurité du cheminement piéton le long de l'Ancien chemin de Sommières (Amélioration de l'Éclairage public)	31 480,20 €		
TOTAL	162 434,39 €		162 434,39 €

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal,

- ✓ **DECIDE à l'unanimité, d'inscrire au budget de l'exercice 2019 les crédits nécessaires au financement de cette opération,**
- ✓ **APPROUVE le plan de financement retenu pour cette opération,**
- ✓ **Et SOLLICITE auprès de la Communauté d'Alès Agglomération l'octroi d'un Fonds de Concours d'un montant de 65 081,00 € au titre de l'exercice 2019.**

VI – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, lequel présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'exercice 2019, à partir d'un document PowerPoint présenté au vidéoprojecteur.

Prévu par la loi, ce débat d'orientation générale intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif et concerne les grands axes d'orientation du budget à venir (investissement, fiscalité locale, ...).

Les éléments financiers relatifs à la préparation de ce débat et notamment pour la préparation du rapport sur les orientations budgétaires ont été examinés en commission des finances le 06 mars 2019 et mis à disposition des Conseillers sur le portail CICM (**Cf. Annexe – Doc N°4**)

Jean SIRVIN souhaite intervenir et donne lecture de la position du groupe Union et Dynamisme sur le rapport concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Pour nous ce rapport est important car il préfigure ce que sera le budget 2019 de la commune : à nos yeux et comme les précédents il apparaît comme DESESPERANT.

Si Mr le Maire à longueur d'interventions, pour St Christol , vous vous réjouissez d'une gestion « EN BON PERE DE FAMILLE », je dirai que c'est de plus en plus une gestion « EN ONCLE PICSOU » malheureusement au détriment du dynamisme de notre commune.

Prenons, le fonctionnement c'est-à-dire très clairement les services rendus aux st christolens : si de 2016 à 2018, les recettes de fonctionnement ont progressé de 7,4%, vous avez fait chuter les dépenses de fonctionnement de 6,5%.... C'est autant moins de services rendus aux St Christolens :

Ainsi de 2014 à 2018 : les dépenses de personnel ont diminué de quasiment 30% , comment ? Bien sûr, je pense, en prenant en compte le transfert de personnel à l'Agglo, mais aussi en s'en prenant à la qualité du service. Ainsi Le rapporteur ouvre des pistes « anticiper chaque départ en retraite » autrement dit ne pas les remplacer ! « limiter les remplacements des arrêts de maladie » autrement dit au détriment de la qualité du service, « étude comparative des modes de gestion alternatifs » autrement dit privatiser les services, « révision des horaires et des heures d'ouverture » autrement dit baisser la qualité du service par ex comme au Foyer, sans parler des réductions de personnel par exemple au niveau des Atsems.

Ainsi de 2014 à 2018, les dépenses en charge générale ont baissé de 25% et c'est le passage à la trappe des repas Bio au restaurant scolaire et c'est la dotation aux associations bloqué à 74 000 euros (c'est-à-dire inférieure en volume aux indemnités perçues par les élus du groupe majoritaire) mais parallèlement la poursuite de l'augmentation de la location des salles par ex pour les lotos des associations.

Par contre un telle politique vous a permis de ne pas augmenter la fiscalité locale et vous vous en réjouissez en oubliant de dire que ce fut le cas, pour ne parler que de ce que je connais, durant mes différents mandats notamment le dernier mais avec une différence sensible par rapport à votre gestion : des investissements importants pour l'avenir de ST Christol dont le dernier, par exemple le Lycée Jacques Prevert

Si vous pourriez vous réjouir d'avoir une épargne conséquente, (720 000 euros) elle n'est que le reflet de votre frilosité au niveau des investissements c'est-à-dire des équipements pour l'avenir de St Christol . En bientôt 6ans, qu'avez-vous réalisé : la vidéo surveillance dont l'utilisation interroge et qui n'a nullement entraîné la baisse des faits de délinquance ... et au bout de 6ans le début des travaux des vestiaires de Rouret...par l'Agglo ! Tout le reste est de la gestion courante, de l'entretien, ainsi toutes les municipalités sont intervenues sur les toitures des bâtiments communaux les fameux travaux récurrents de vos prédécesseurs. Par contre où sont les grands projets mettant en jeu l'avenir de ST christol : un seul exemple, vous n'avez même pas su anticiper l'installation de LIDL en leur imposant une participation pour le rond point de la croix de BEAUZON !

Et pour 2019 ça va continuer ...OUI UN RAPPORT DE DOB ASSEZ DESESPERANT !

JEAN SIRVIN CONSEILLER MUNICIPAL UNION ET DYNAMISME POUR ST CHRISTOL

William MALAVELLE intervient au nom du Groupe Clarté et Démocratie.

Il souligne un point positif en la préoccupation de la Municipalité de favoriser une économie verte en choisissant de s'équiper d'un véhicule électrique.

Il dit constater que sur 5 ou 6 ans la Municipalité a fait le choix de s'occuper uniquement de la gestion technique des affaires. Pour lui, les ratios sont les outils imposés aux collectivités pour limiter leurs actions mais ils ne font pas la vie des gens. Ce sont des pièges tendus aux collectivités.

Il regrette également le renoncement permanent à améliorer la vie quotidienne des citoyens, pour exemple le maintien des subventions aux associations au niveau de l'année précédente alors qu'elles ont subi une baisse spectaculaire auparavant.

Il revient sur la fiscalité et dit se demander pourquoi un débat n'est pas établi avec la population. Selon lui, la Municipalité fait preuve d'une logique gestionnaire purement comptable qui n'a jamais fait le bonheur des gens.

En ce qui concerne la TLPE, William MALAVELLE considère que la démarche de maintien n'est pas très honnête car le Maire était un ferme opposant lors de la Municipalité précédente. Il dit considérer que ce dernier ne va pas au bout des choses.

Pour ce qui est du ROB, celui-ci a été donné dans les temps, ce qui a laissé suffisamment de temps pour son analyse.

Il conclut sur la politique du groupe majoritaire qu'il dit avoir du mal à définir.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice budgétaire 2019 durant la présente séance du Conseil.

VII – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire expose que l'admission en non-valeur demandée par le Trésorier d'Alès Municipale porte sur des créances concernant des sommes non versées par deux familles au niveau de l'ex-régie municipale des services périscolaires (restauration scolaire) sur les exercices antérieurs à 2015.

Les services de la Trésorerie d'Alès Municipale ont effectué les poursuites nécessaires à l'encontre des débiteurs mais celles-ci se sont révélées infructueuses notamment en raison d'un jugement de la commission de surendettement du Gard.

Le montant cumulé des créances concernées représente une somme 923,06 €. Il conviendra d'annuler les titres concernés par l'émission de mandats au compte 6541.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 923,06 €. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6541 du budget de l'exercice en cours.

VIII – MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2020

Monsieur le Maire expose que pour l'année 2020, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE est de + 1,6 % (source INSEE).

En vue de garantir la transparence des tarifs et la bonne information des redevables, les services de l'État préconisent la confirmation ou non de cette indexation par la prise d'une délibération.

La Municipalité propose de ne pas procéder à l'indexation des tarifs de la TLPE pour l'année 2020. En conséquence, les tarifs applicables en 2020 seront les mêmes que ceux utilisés en 2019, à savoir :

Catégorie de tarifs	Tarifs actuellement pratiqués
7m ² < Enseignes < 12m ²	15 Euros /m ² /an
12 m ² <= Enseignes <= 50 m ²	30 Euros /m ² /an
Enseignes > 50 m ²	60 Euros /m ² /an

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, le maintien des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure pour 2020.

IX – CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA COMMUNE PAR LES CONSORTS BOMPAIRE

Monsieur le Maire, à partir d'un plan présenté au vidéoprojecteur, explique que l'acquisition de la parcelle cadastrée BD N°176 qui longe le chemin de l'Espervette et le chemin des Boissières permettra à la commune de procéder à l'élargissement de ces portions de voirie en vue de la réalisation du projet Bricocash.

Celle-ci, d'une superficie de 220 m², sera cédée à l'Euro symbolique par les Consorts BOMPAIRE et sera intégrée au domaine public de la voirie communale.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de la parcelle BD 176 avec les Consorts BOMPAIRE auprès de Maître Benjamin BERARDI, notaire à Saint Christol Lez Alès. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

X – CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE DE CINQ PARCELLES DE TERRAIN À LA COMMUNE PAR LA SCI PIERRE

Monsieur le Maire, à partir d'un plan présenté au vidéoprojecteur, expose que la convention PUP (Projet Urbain Partenarial) passée avec la société Européenne des Mousquetaires et la SCI PIERRE prévoit la cession à la commune, à l'euro symbolique, par la SCI PIERRE d'un ensemble immobilier constitué de cinq parcelles extraites des parcelles cadastrées BD n° 169, n°172, n° 177, au lieudit « L'Espervette » pour une contenance de totale de 1 010 m².

Le détail de ces parcelles est le suivant :

Section du cadastre	N°	Surface
BD	206	78 m ²
BD	205	15 m ²
BD	201	130 m ²
BD	202	307 m ²
BD	208	480 m ²
TOTAL		1 010 m²

L'acquisition de ces parcelles qui longent une partie Chemin de l'Espervette et le Chemin des Boissières permettra à la commune de procéder à l'élargissement de ces portions de voirie en vue de la réalisation du projet Bricocash.

Compte tenu de leur destination, ces parcelles seront intégrées au domaine public de la voirie communale.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition des parcelles BD 206-205-201-202-208 pour une superficie de 1 010 m² avec la SCI PIERRE auprès de Maître Benjamin BERARDI, Notaire à Saint Christol Lez Alès. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

1. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui devrait se dérouler le Mercredi 10 Avril 2019, à 20H30.

2. Demandes d'interruption de séance

Jean SIRVIN, souhaiterait une interruption de séance.

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas une interruption de séance car il avait déjà accordé une interruption de séance lors du dernier Conseil Municipal.

Jean SIRVIN donne lecture d'un texte au nom du groupe Union et Dynamisme.

INTERVENTION DE JEAN SIRVIN UNION ET DYNAMISME POUR ST CHRISTOL

Je ne reviendrai pas sur la réunion du 7 mars si ce n'est pour retenir l'opinion de 2 journalistes présents : « c'est loupé » pour l'un, « un fiasco » pour l'autre ! Il est vrai qu'on aurait pu espérer pour cette réunion dite d'information, sur la tribune les partisans de la thèse et de l'antithèse....Ce ne fut pas le cas.

Par contre je retiendrai de la part de la docte sachante 2 conclusions : la nécessité du respect des normes en vigueur et l'affirmation répétée qu'elle s'exprimait en « l'état actuel des connaissances » (exactement la même formule employé en son temps pour l'amiante ou le médiateur sans parler du nuage de Tchernobyl !). Enfin, je regrette son refus de s'exprimer sur l'emplacement choisi aux Pensions qu'elle avait pourtant visité dans l'après midi.

Par contre je voudrais formuler un certain nombre de propositions au Maire :

- Nous trouvant à moins d'un an de l'échéance municipale, il me paraîtrait sage et démocratique d'attendre cette échéance pour vous prononcer sur l'installation ou non de cet équipement. Vous pourriez même l'inscrire dans votre futur programme.
- Cela implique que vous retiriez la délibération vous mandatant pour signer la convention de mise à disposition du terrain pour les 2 opérateurs.
- Entre temps vous pourriez relancer les négociations avec Orange et Free afin d'obtenir de leur part :
 - La recherche d'autres emplacements sur la commune moins pénalisants pour les habitants
 - L'engagement du respect des normes en vigueur et l'acceptation de contrôles indépendants de ces normes et en cas de non respect le démontage des installations
 - L'engagement de leur part de la prise en charge pour un individu de toutes perturbations ou dégradations physiques médicalement constatées et prouvées.
 - L'engagement de la souscription d'un contrat d'assurance dans ces domaines.
 - Enfin la renégociation du prix annuel de location des 36 m2 nécessaires aux installations. (le prix actuel représentant moins de 30 euros quotidiens soit très loin des gains espérés par les opérateurs)

J'ajouterai quand tant qu'opposant constructif, je suis prêt à m'associer si vous le souhaitez aux négociations !

William MALAVELLE demande à son tour une interruption de séance pour donner la parole aux concitoyens.

Pour Monsieur le Maire, tout le monde a eu la possibilité de s'exprimer. Il rappelle l'historique de ce dossier en disant qu'il s'agit du 4^{ème} Conseil Municipal où il est question de l'antenne relais des Pensions. De plus, un Comité Consultatif a été organisé ainsi qu'une Commission Municipale et deux réunions publiques.

Monsieur le Maire confirme son refus.

Pour Marion ASSENAT, cela est scandaleux.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15
